

PROCES VERBAL
CONSEIL MUNICIPAL
DU 23 JANVIER 2024



Bénése
Maremne

DATE DE CONVOCATION 16.01.24

NOMBRE DE CONSEILLERS en exercice : 19

DATE D'AFFICHAGE 16.01.24

Présents 15 Votants 16

L'an deux mille vingt-quatre, le 23 janvier, à 19 heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni à la Mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Jean-François MONET, maire,

Etaient présents : MM MONET Jean-François, Mme ROYER-SPAGNA Nathalie, Mme JOURAVLEFF Chantal, M NICOLAS Damien, Mme WENZINGER Jeanne, M LABORIE José, M GEMAIN Nicolas, Mme HERVE Cindy, M HICAUBER Jean-Pierre, M Benoît LARROQUE, Mme Gaëlle DE BRITO GONCALVES, M CUCIS Jean-Claude, Mme BENQUET Muriel, Mme AZPEITIA Alexandrine, M MONDENX Patrick

Formant la majorité des membres en exercice

Absents excusés : MM JANU Jean-Jacques, Mme Corinne BALET

Absents : Mme Sophie LAGESTE, M Benoît CHIRLE

Absents ayant donné pouvoir : M JANU à Mme ROYER-SPAGNA

Mme Chantal JOURAVLEFF est nommée secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

APPROBATION Du CR du 19 décembre 2023

1. FINANCES

- a. Budgets de la commune et du centre de loisirs : débat d'orientation budgétaire 2024
- b. Projets d'investissements : demandes de subventions 2024

2. CONSEIL MUNICIPAL

- a. Commission d'appel d'offres : remplacement d'un élu
- b. Plan communal de sauvegarde : remplacement d'un élu

3. URBANISME/PATRIMOINE

- a. Acquisition d'une parcelle pour passage de la piste cyclable

4. Questions diverses

- a. Comptes rendus commissions municipales
- b. Informations diverses

Délibérations à ajouter à l'ordre du jour :

APPROBATION DU COMPTE RENDU

Monsieur Jean-François MONET, maire, ouvre la séance par la validation du compte-rendu du

conseil municipal en date du 19 décembre 2023. Le conseil municipal approuve le compte-rendu à l'unanimité des membres présents.

Monsieur le Maire, maire, évoque ensuite les questions à l'ordre du jour.

| |
|--|
| DCM 240123-1 DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE 2024 – BUDGET DE LA COMMUNE ET BUDGET ANNEXE ALSH |
|--|

Rapporteur : Mme Alexandrine AZPEITIA

Le Débat d'Orientation Budgétaire (DOB) est une obligation légale pour les départements, les communes de plus de 3500 habitants et les groupements comportant une commune de 3500 habitants et plus. Ce débat s'applique au budget principal et aux budgets annexes. Il a pour vocation d'éclairer le vote des élus sur le budget de la collectivité. Son organisation constitue une formalité substantielle destinée à préparer le débat budgétaire et à donner aux élus, en temps utile, les informations nécessaires pour leur permettre d'exercer leur pouvoir de décision à l'occasion du vote du budget.

Le DOB doit intervenir dans un délai de 10 semaines maximum avant le vote du budget pour la maquette M57.

La loi NOTRe prévoit la présentation d'un rapport d'orientation budgétaire lequel doit comporter :

1. Les orientations budgétaires envisagées portant sur les évolutions prévisionnelles des dépenses et des recettes, en fonctionnement comme en investissement
2. La présentation des engagements pluri-annuels
3. Des informations relatives à la structure et à la gestion de l'encours de dette contractée et les perspectives pour le projet de budget

Ces dispositions ont été complétées par la loi du 22/01/2018 :

« A l'occasion du DOB, chaque collectivité territoriale présente ses objectifs concernant :

- L'évolution des dépenses réelles de fonctionnement exprimées en valeur
- L'évolution du besoin de financement annuel

Monsieur le Maire rappelle l'objet du débat d'orientation budgétaire 2024.

Mme AZPEITIA présente le rapport d'orientation aux élus. Ce document est annexé au présent compte rendu.

Budget ALSH : M Gemain demande s'il serait possible d'établir un comparatif des différents budgets et investissements réalisés dans les communes de strate équivalente à Bénesse dans le cadre du vote du prochain budget 2024.

Aménagement de voirie/trottoirs : Mme Royer Spagna demande quelle portion de la RD 810 sera concernée par la création de trottoirs.

M Nicolas répond que l'étude est en cours et que pour le moment il n'y a pas encore d'esquisse.

DELIBERATION

L'article L.2312-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT) stipule que le Maire présente au Conseil Municipal, dans un délai de deux mois précédant l'examen du budget, un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que sur la structure de la dette.

Ce rapport donne lieu à débat au Conseil.

L'article 107 de la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République (loi NOTRe) est venu modifier les articles du Code Général des Collectivités Locales relatifs au débat d'orientation budgétaire (DOB). Il est ainsi précisé que l'assemblée délibérante doit désormais prendre acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire et de l'existence du rapport sur la base duquel se tient le DOB par une délibération qui doit faire l'objet d'un vote.

D'autre part, l'article 13 de la loi n° 2018-32 du 22 janvier 2018 de programmation des finances publiques pour les années 2018 à 2022 a introduit de nouvelles règles concernant le débat d'orientation budgétaire : « chaque collectivité territoriale ou groupement de collectivités territoriales présente ses objectifs concernant : 1. l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement, exprimées en valeur, en comptabilité générale de la section de fonctionnement ; 2. l'évolution du besoin de financement annuel calculé comme les emprunts minorés des remboursements de dette. Ces éléments prennent en compte les budgets principaux et l'ensemble des budgets annexes ». Les éléments de contexte budgétaire national et local, la situation de du CCAS de BENESE-MAREMNE ainsi que les orientations budgétaires pour 2021, sont retracés dans la note de synthèse annexée au présent rapport.

En conséquence, il vous est demandé de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré, à l'unanimité,

- **PREND ACTE** de la présentation du Rapport d'Orientation Budgétaire pour l'exercice 2024 concernant le budget de la commune de Bénese-Maremne et de l'ALSH
- **PREND ACTE** de la tenue du débat d'orientations budgétaires (DOB) pour l'exercice 2024 lors de la séance du conseil municipal du 23 janvier 2024.

DCM 240123-2 PROJETS D'INVESTISSEMENT 2024 : DEMANDES DE SUBVENTIONS

Rapporteur : M Jean-François MONET

Monsieur le Maire liste l'ensemble des projets d'investissement envisagés pour lesquels il est possible de demander des subventions auprès de différents financeurs.

DELIBERATION 240123-2-1 PROJET DE PARKING DE LA GARE

Monsieur le Maire expose au conseil municipal :

La gare de Bénese-Maremne ne dispose aujourd'hui d'aucun parking dédié.

Le stationnement se fait donc de façon dangereuse pour les usagers mais aussi pour les riverains.

La fréquentation de la gare et ses abords tend par ailleurs à se développer par la hausse du cadencement des passages TER (Bayonne-Dax) ainsi que la création de la piste cyclable allant de la gare jusqu'à Capbreton.

Un arrêt de bus YEGO est également situé à proximité.

La Commune souhaite donc créer un espace de stationnement sécurisant et levier du report modal afin de réduire l'empreinte environnementale des déplacements du territoire aujourd'hui

majoritairement effectués en mono-véhicule. Des places seront dédiées à la pratique du covoiturage.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

DECIDE

- **D'approuver** le projet d'aire de stationnement aux abords de la gare,
- **D'approuver** le montant prévisionnel de l'opération soit : 63 402.68 €HT soit 76 083.22 € TTC
- **De solliciter** des subventions auprès de divers organismes (ETAT, Fonds Vert, Région Nouvelle Aquitaine, Conseil Départemental, etc...)
- **D'adopter** le plan de financement prévisionnel* comme suit :

| Dépenses | | Recettes | |
|---|----------------|----------------------------|----------------|
| Aménagement d'une aire de stationnement | 59 402.68 € HT | FONDS VERT | 31 701.34 € HT |
| Divers et imprévus | 4 000.00 € HT | Région Nouvelle Aquitaine | 18 000.00 € HT |
| | | COMMUNE DE BENESSE-MAREMNE | 13 701.34 € HT |
| TOTAL | 63 402.68 € HT | TOTAL | 63 402.68 €HT |

**Ce dernier pourra être ajusté en fonction des accords de subventions*

- **De donner** pouvoir à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces utiles à la réalisation de la présente décision,
- **Et précise** que le montant du projet sera inscrit au budget 2024.

DELIBERATION 240123-2-2 DEMANDE DE SUBVENTION PROJET DE TRAVAUX DE REHABILITATION, MISE AUX NORMES, SECURISATION, EXTENSION et SURELAVATION DU BATIMENT DES SERVICES TECHNIQUES ET ESPACES VERTS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'entreprendre des travaux de réfection et d'extension du bâtiment accueillant les services techniques et espaces verts. En effet, le bâtiment accueillant les services techniques et espaces verts n'est plus adapté aux besoins de la commune et du personnel.

En effet, la croissance démographique de la commune, les différentes constructions de bâtiments communaux, l'aménagement d'espaces verts, la reprise d'espaces communs de lotissements ont augmenté de façon substantielle les besoins en matériel, véhicules et personnel.

Les ateliers municipaux actuels ne permettent plus de remiser les véhicules, le matériel et d'accueillir le personnel dans de bonnes conditions.

De plus, ce bâtiment est situé sur la parcelle abritant le château de la commune. Ce projet pourrait également permettre un échange avec le SYDEC 40 qui a la gestion du réseau d'eau potable afin d'envisager des travaux de sécurisation et de rénovation du local

technique du château d'eau.

Il propose de solliciter des subventions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le projet de travaux de réhabilitation, de mise aux normes, d'extension et de surélévation du bâtiment des services techniques et espaces verts
- **APPROUVE** le montant prévisionnel de l'opération soit 546 000 €HT – 655 200 €TTC hors honoraires
- **SOLLICITE** le soutien financier de :
 - o De l'Etat au titre de la DETR 2024
 - o De la communauté de communes MACS
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel comme suit :

COÛT DE L'OPERATION :

| Cptes | NATURE | HT | TTC |
|--------------|-------------------------|-------------------|-------------------|
| | TRAVAUX | 546 000,00 | 655 200,00 |
| | MAITRISE ŒUVRE | 54 600.00 | 65 520.00 |
| | ANNONCES LEGALES MARCHE | 1 000.00 | 1 200.00 |
| | SPS | 2 000.00 | 2 400.00 |
| | BUREAU DE CONTROLE | 3 000.00 | 3 600.00 |
| | TOTAL | 606 600.00 | 717 920.00 |

FINANCEMENT DE L'OPERATION :

| Cptes | NATURE | | |
|--------------|-------------------------|-------------------|-------------------|
| | DETR/DSIL 2024 | 122 000.00 | 122 000,00 |
| | FIL MACS | 15 000.00 | 15 000.00 |
| | COMMUNE - fonds propres | 469 600.00 | 580 920.00 |
| | TOTAL | 606 600.00 | 717 920.00 |

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires utiles à la réalisation de la présente décision

DELIBERATION 240123-2-3 DEMANDE DE SUBVENTION PROJET DE TRAVAUX DE REHABILITATION, MISE AUX NORMES, ACCESSIBILITE et ISOLATION-CHAUFFAGE DU CENTRE DE LOISIRS

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il y a lieu d'entreprendre des travaux de réhabilitation, de mise aux normes, d'accessibilité, d'isolation et de chauffage du centre de loisirs.

En effet, le bâtiment accueillant le service d'accueil de loisirs et d'accueil périscolaire est l'ancienne école maternelle. Il est nécessaire d'adapter ce bâtiment à l'accueil des enfants de 3 ans à 11 ans dans de bonnes conditions tout en respectant la réglementation en matière d'accueil d'enfants, d'accessibilité et de normes de sécurité et de confort (isolation, chauffage, bruit). Environ 80 enfants sont accueillis régulièrement. De plus, les animateurs ne disposent pas d'un espace de travail et de matériel dédié leur permettant de préparer les activités et animations.

Il propose de solliciter des subventions.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

- **APPROUVE** le projet de travaux de réhabilitation, de mise aux normes, d'accessibilité et d'isolation-chauffage du centre de loisirs.
- **APPROUVE** le montant prévisionnel de l'opération soit 393 320.00 €HT – 471 984.00 €TTC **SOLLICITE** le soutien financier de :
 - o De l'Etat au titre de la DETR 2024
 - o Du fonds environnement de la communauté de communes MACS
 - o Du Département des Landes
- **ADOpte** le plan de financement prévisionnel comme suit :

COUT DE L'OPERATION :

| Cptes | NATURE | HT | TTC |
|--------------|---|-------------------|-------------------|
| | TRAVAUX REFECTION ET MISE AUX NORMES 2024 | 351 000.00 | 421 200,00 |
| | MAITRISE ŒUVRE | 35 100.00 | 42 120.00 |
| | SPS | 2 200.00 | 2 640,00 |
| | Annonce légales marché public | 1 000.00 | 1 200.00 |
| | BUREAU DE CONTRÔLE APAVE | 4 020.00 | 4 824.00 |
| | TOTAL | 393 320.00 | 471 984.00 |

FINANCEMENT DE L'OPERATION :

| Cptes | NATURE | | |
|--------------|---|-------------------|-------------------|
| | ETAT - DETR 2024 – 20.34 % de 351 000 € | 98 500,00 | 98 500,00 |
| | FIL ENVIRONNEMENT MACS | 25 000.00 | 25 000.00 |
| | CAF 40 | 35 000.00 | 35 000.00 |
| | FEC 2022 | 6 888,00 | 6 888,00 |
| | CRTE CD 40 | 8 020,84 | 8 020,84 |
| | COMMUNE - fonds propres | 219 912.00 | 298 576.00 |
| | TOTAL | 393 320.00 | 471 984.00 |

- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer toutes pièces nécessaires utiles à la réalisation de la présente décision

| |
|--|
| DCM 240123-3 COMMISSION D'APPEL D'OFFRES : REMPLACEMENT ELU SUPPLEANT |
|--|

Rapporteur : M Jean-François MONET

Monsieur le Maire rappelle les conditions de composition de la CAO pour les collectivités territoriales.

Il ajoute que pour les communes de plus de 3500 habitants, la CAO est composée de 5 titulaires élus et de 5 suppléants élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle au plus fort reste conformément à l'article D1411-3 du CGCT. Il précise qu'il y a lieu de procéder à l'élection d'une nouvelle CAO en raison du décès d'un membre suppléant.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE**, par dérogation à l'article L. 2121-21 du CGCT, de ne pas procéder au scrutin secret
- **DECIDE** que la commission d'appel d'offres sera une commission permanente, élue pour la durée du mandat
- **PROCLAME** la liste des conseillers municipaux suivante élue :

Votants : 16 / Blancs, nuls : 0 / Nombre de suffrages exprimés : 16

| Président : JEAN-FRANCOIS MONET | |
|--|-----------------------------|
| <i>Titulaires</i> | <i>Suppléants</i> |
| DAMIEN NICOLAS | JEAN-PIERRE HICAUBER |
| PATRICK MONDENX | JEAN-JACQUES JANU |
| NICOLAS GEMAIN | JEAN-CLAUDE CUCIS |
| CHANTAL JOURAVLEFF | ALEXANDRINE AZPEITIA |
| GAELE DE BRITO GONCALVES | CINDY HERVE |

DCM 240123-4 MISE A JOUR DU PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE

Rapporteur : M Jean-François MONET

| | | |
|---|--|-----------------|
|  | B - L'ALERTE DE LA POPULATION Les référents de zone | 20 février 2024 |
|---|--|-----------------|

| Zone | Référents | Portable 📞 | Fixe 📞 |
|----------------------|---------------------|----------------|--------|
| Cantegrit | Cindy HERVE | 06 37 70 16 75 | - |
| Maysonnav e | Jean-François MONET | 06.76.15.09.70 | - |
| Guillebert | José LABORIE | 06 32 10 07 55 | - |
| Sarraillot | Damien NICOLAS | 06.76.87.47.74 | - |
| Coare / Loustalot | Chantal JOURAVLEFF | 06.07.52.72.24 | - |
| Laste / Le Pont | Nicolas GEMAIN | 06 81 83 97 93 | - |
| Arriet / Le Houn | Patrick MONDENX | | - |

D - LES FICHES RÉFLEXES**CELLULE ADMINISTRATIVE**Titulaire : Jean-Jacques JANU (📞)Suppléante : Nathalie ROYER-SPAGNA (📞)**➤ Au début de la crise**

- Participe à l'installation du Poste de Commandement Communal,
- Ouvre le calendrier des événements (main courante), informatisé ou manuscrit (pièce essentielle en cas de contentieux).

➤ Pendant la crise

- Assure l'accueil téléphonique,
- Assure la logistique du **P.C.C.** (approvisionnement en matériel, papier...),
- Rédige et transmet les documents émanant du **P.C.C.**,
- Réceptionne et transmet les télécopies et courriels,
- Tient à jour la main courante,
- Centralise les retours d'information des autres cellules,
- Appuie les différents responsables de cellule en tant que de besoin.

➤ Fin de la crise

- Assure le classement et l'archivage de l'ensemble des documents liés à la crise,
- Participe avec le Maire à la préparation de la réunion de « débriefing ».

DCM 240123-5 ACQUISITION PARCELLE POUR PASSAGE PISTE CYCLABLE

Rapporteur : M Jean-Pierre Hicauber

Monsieur le Maire informe que, dans le cadre du projet d'aménagement d'une piste cyclable, il est nécessaire d'acquérir du foncier. Les parcelles utiles appartiennent à Monsieur SAINT-GERMAIN Raymond. Il est proposé un montant de 250 € pour l'acquisition des parcelles d'une superficie totale de 86 m²

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu le projet de création d'une piste cyclable sur la commune de Bénesse-Maremne,

Vu l'accord de Monsieur SAINT-GERMAIN Raymond,

CONSIDERANT que cette aliénation ne répond pas aux modalités de consultation du Domaine,

- **DONNE SON ACCORD** pour l'acquisition des parcelles cadastrées section AS n°575, 577, 579 d'une superficie totale de 86 m² situées au lieu-dit les Brocqs et appartenant à Monsieur SAINT-GERMAIN Raymond, domicilié chemin du Brocq à BENESE-MAREMNE.
- **APPROUVE** l'acquisition au prix de 250 €.
- **CONFIE** l'établissement de l'acte et l'accomplissement de toutes les formalités à Maître Capdeville, Notaire à Saint-Vincent de Tyrosse.
- **DONNE POUVOIR** à Monsieur le Maire pour signer l'acte correspondant et tout document utile à l'application de la présente délibération

| |
|---------------------------|
| QUESTIONS DIVERSES |
|---------------------------|

Monsieur le Maire évoque divers sujets :

- SDIS : le service a fait parvenir une synthèse des interventions sur la commune en 2023 en comparaison d'autres années
- Acquisition immeuble Laterrade : montant d'achat en cours de négociation
- Recensement de la population : légère baisse en raison des règles de comptage de la population et d'un phénomène de décohabitation
- Inauguration des locaux de la police municipale et du salon de coiffure le vendredi 9 février 2023 – 18 h 30
- Rendez-vous avec des agents de la Préfecture en vue d'échanger concernant l'installation de mobil home illégale au lieu-dit Carrère et les moyens d'action ; il y a peu de solution
- La gérante de la boulangerie PATSY a fait part de sa volonté de changer les menuiseries ; pour la commune le coût serait de 4000 €.
- Proposition d'un film sur la commune par drone avec une partie photo en 3D – un devis en cours
- Des incivilités dans la commune avec des intrusions ; l'auteur des faits a été interpellé.

| |
|---|
| COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS MUNICIPALES |
|---|

Social, habitat, solidarité et CCAS

Rapporteur : Mme Wenzinger

- Une centenaire fêtée sur la commune Mme Dicharry et son époux a 97 ans
- 2 logements T3 ont été attribués pour 7 candidats ce qui a fait des mécontents
- Le DOB du CCAS sera présenté lors de la réunion du conseil d'administration de début février : les chiffres du service de portage de repas ont remonté sur Bénesse (environ 20 bénéficiaires³) ; à Orx, on est passé de 7 à 3 bénéficiaires. Une grosse réparation du bloc froid sur le véhicule a dû être effectuée. Mme Jouravleff précise que le pôle culinaire va devoir supprimer les plastiques.
- Les colis de Noël : remerciements aux élus. Les colis non distribués sont donnés aux associations caritatives.
- Invitation par le CD40, la MSA, la sécurité sociale dans le cadre d'une information sur la modification des dossiers de demande d'aide simplifiés avec un accès en ligne.

Vie associative et sportives, animations

Rapporteur : Mme Hervé

- Début des travaux du skate park vers le 19 février. Concernant le pumtrack, le prestataire propose un enrobé au lieu d'un revêtement en caillou
L'étude sur le bruit préconise la mise en oeuvre de merlons un plus conséquents
- Les dossiers de subventions aux associations sont prêts pour un retour fin février

Education enfance jeunesse

Rapporteur : Mme Jouravleff

- Le binôme M VIGNAUD et Mme BERTRAND fonctionne bien et continue à se former, relation productive avec les agents ATSEM
- Recrutement d'une animatrice
- Modification des dates de réservation sur le portail famille pour plus d'équité mais il y a encore des enfants qui restent à l'accueil périscolaire sans être inscrit
- Les CMR ont adressé le programme annuel de formation à la musique à l'école
- Mme Alletru qui a profité de l'opération Bourse au Bafa a encore 4 jours de présence au centre qui seront effectués en février

Travaux/patrimoine communal/forêt

Rapporteur : M Nicolas

- En attente de nouvelle du Sydec concernant les travaux d'enfouissement des réseaux
- Travaux du skate park lancés et qui devraient se terminer fin juin
- Commission travaux le 8 février 2023 à 18 h 30

Urbanisme/cadre de vie/environnement/développement durable

Rapporteur : M Hicauber

- Pas de nouveau permis déposé sur la commune actuellement – pas de signature depuis le début de l'année – quelques déclarations préalables
- Le COL engage une procédure judiciaire
- M Lazorthes a fait appel de la décision du tribunal administrative s'agissant du classement au titre d'emplacement réservé au PLUI
- Projet Lorient : les fouilles archéologiques ont débuté pour une durée de 14 semaines avec une intervention d'une vingtaine de personnes et 30 000 m³ retournés – une demande de visite a été faite pour les enfants de l'école, les ados et les habitants éventuellement, des dates doivent être proposées
- Assemblée Générale de l'association Bénesse environnement : frelons asiatiques : souhait de mettre en place une liste d'intervenants en mairie pour communiquer aux habitants

Communication/culture

Rapporteur : M Larroque

- Le dernier mag a été distribué
- Prochain mag en avril
- Poursuite du travail sur la refonte du site internet
- A rénover les chevalets bois et projets bibliothèque
- Avis positif sur les photos aériennes

Finances/EconomieRapporteur : Mme Azpeitia

- Une commission finances en préparation dans le cadre du compte administratif 2023 et de la préparation du budget 2024

- Calendrier :

La réunion du prochain conseil municipal aura lieu le _____ à _____ h

DECISIONS DU MAIRE

Informations du maire : délégations données au titre de l'article [L. 2122-22](#) du CGCT

| N° décision | Date décision | Objet : |
|-------------|---------------|--|
| 2023/90 | 31-déc.-23 | Budget communal virement de crédit |
| 2023/91 | 15-janv.-24 | HOURQUEBIE Joël |
| 2023/92 | 15-janv.-24 | UBIZE Claudine |
| 2023/93 | 15-janv.-24 | DE ALMEIDA Daniel |
| 2023/94 | 15-janv.-24 | GAILHARD Yvonne |
| 2023/95 | 15-janv.-24 | BURGUE et PETIT-RIVET Frédéric et Audrey |

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20 h 38.

Table des délibérations de la séance du 23 janvier 2024

| NUMERO DELIBERATION | OBJET |
|---------------------|---|
| 240123-1 | DOB COMMUNE 2024 |
| 240123-1-1 | DOB ALSH 2024 |
| 240123-2 | INVESTISSEMENTS 2024 DEMANDES DE SUBVENTIONS |
| 240123-2-1 | INVESTISSEMENTS 2024 DEMANDES DE SUBVENTIONS |
| 240123-2-2 | INVESTISSEMENTS 2024 DEMANDES DE SUBVENTIONS |
| 240123-2-3 | INVESTISSEMENTS 2024 DEMANDES DE SUBVENTIONS |
| 240123-3 | COMMISSION D'APPEL D'OFFRES |
| 240123-4 | PLAN COMMUNAL DE SAUVEGARDE MISE A JOUR 2024 |
| 240123-5 | ACQUISITION PARCELLE TERRAIN |

| | | |
|---------------------------|-----------------------------|---------------------------|
| Jean—François MONET | Chantal JOURAVLEFF | Damien NICOLAS |
| Alexandrine AZPEITIA | Jean-Pierre HICAUBER | Jeanne WENZINGER |
| José LABORIE | Jean-Jacques JANU Excusé | Jean-Claude CUCIS |
| Nathalie ROYER SPAGNA | Corinne BALET | Gaëlle DE BRITO GONCALVES |
| Patrick MONDENX Excusé | Sophie LAGESTE | Muriel BENQUET |
| Nicolas GEMAIN | Cindy HERVE | Benoît LARROQUE |
| Benoît CHIRLE | | |